



VOS DÉMARCHES

Elections

Retrouvez ici les informations pratiques à savoir pour vous inscrire sur les listes électorales.

Inscriptions sur les listes électorales



Vous pouvez vous présenter en mairie de Thoury-Ferrottes pour vous inscrire sur les listes électorales si vous avez 18 ans, si vous les aurez au plus tard le 31 décembre de l'année en cours ou si vous venez d'arriver dans la commune.

Les inscriptions et modifications ont lieu toute l'année et prennent effet à compter du 1er mars de l'année suivante.

Pièces à fournir

- une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, passeport...)
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, factures EDF, eau ou téléphone fixe) de moins de 3 mois.

CONTACT



Mairie

Place de la Mairie - Mairie Rue de
Flagy
77940 Thoury-Ferrottes

@ Courriel

📞 01 64 31 94 45

🌐 Accueil & services

Procuration



Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. Pour pouvoir voter à votre place, l'électeur choisi (le mandataire) doit être inscrit dans la même commune que le mandant et ne doit pas avoir reçu plus d'une procuration.

Le mandant doit se présenter en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du lieu de résidence ou de travail. Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'ambassade ou au consulat de France.

Motifs pour lesquels le vote par procuration est admis

- Obligations professionnelles empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- Etat de santé, handicap, ou assistance apportée à une personne malade ou infirme.
- Suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- Vacances.

DÉMARCHE EN LIGNE



S'INSCRIRE EN LIGNE

(HTTPS://WWW.SERVI
CE-
PUBLIC.FR/PARTICULI
ERS/VOSDROITS/R1639
6)



VOS DÉMARCHES

Site Internet

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.

➔ [Elections régionales 2021](#) 